



Révision avec examen conjoint

*Commune déléguée Les
Olmes*

Evolution n°8 du PLU

Dossier provisoire



JD Urbanisme

- Révision avec examen conjoint **dossier provisoire avril 2022**

Bref historique sur Vindry-Sur-Turdine

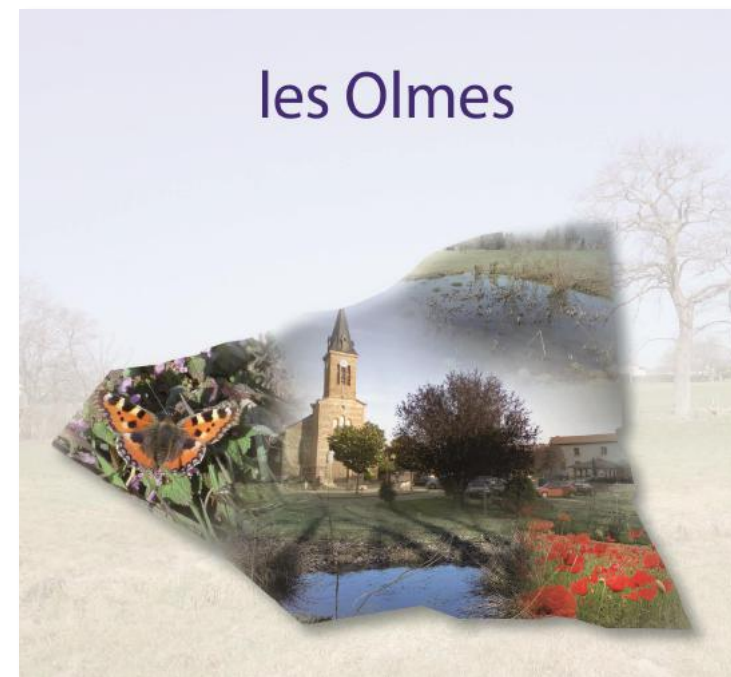
Introduction

Vindry-sur-turdine, commune nouvelle depuis le 01/01/2019, est située dans la vallée de la Turdine, liaison entre l'agglomération lyonnaise et Tarare. La proximité de Lyon (40 km) et celle des territoires naturels des Monts de Tarare, sa desserte facilitée par la RN7, la voie ferrée et l'A89 mise en service fin 2012, font de Vindry-Sur-Turdine, une commune attractive sur le plan résidentiel.

Les évolutions des différents documents d'urbanisme

Les Olmes est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2017.

NB : Les Olmes a également une procédure parallèle de modification de droit commun de son PLU.



Les évolutions des PLU sur la commune nouvelle de VINDRY-SUR-TURDINE

Pontcharra-sur-Turdine			Les Olmes			Dareizé			Saint-Loup		
Date	Procédure	Numéro des évolutions	Date	Procédure	Numéro des évolutions	Date	Procédure	Numéro des évolutions	Date	Procédure	Numéro des évolutions
09/09/2016	Modification simplifiée	1	04/11/2018	Modification simplifiée	1	19/09/2016	Modification de droit commun	1	18/02/2020	Modification simplifiée	1
11/04/2018	Modification simplifiée	2	12/02/2019	Mise en compatibilité	2	14/12/2021	Modification de droit commun	2	2022	Modification de droit commun	2
26/11/2019	Modification de droit commun	3	26/11/2019	Modification de droit commun	3	2022	Modification de droit commun	3			
26/11/2019	Modification simplifiée	4	26/11/2019	Modification simplifiée	4						
14/12/2021	Modification de droit commun	5	18/02/2020	Modification simplifiée	5						
14/12/2021	Modification de droit commun	6	14/12/2021	Modification de droit commun	6						
14/12/2021	Révision avec examen conjoint	7	14/12/2021	Révision avec examen conjoint	7						
2022	Révision avec examen conjoint	8	2022	Révision avec examen conjoint	8						
2022	Modification de droit commun	9	2022	Modification de droit commun	9						

Objectif de la révision avec examen conjoint

Réduction des éléments remarquables au Sud-Est de la ZAC ACTIVAL afin de permettre la réalisation d'une piste dédiée à l'autoécole « C'permis » située à Pontcharra-Sur-Turdine.

Rappel du champ d'application de la présente révision avec examen conjoint

1-Révision avec examen conjoint (L.153-31)

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance

4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

2-Modification de droit commun (L153-41)

Le projet de modification permet :

1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;

2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;

3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

3- Modification simplifiée (L153-45)

En dehors des points 1 et 2, la modification simplifiée peut être utilisée, ce qui est le cas pour la présente modification.

Le contexte

Le projet

L'objectif est de permettre la réalisation d'une piste dédiée à l'autoécole « C'permis » située à Pontcharra-Sur-Turdine.

Le site

Inventaire du site et impact écologique du projet en cours de réalisation par la société SYMBIOS

NB : Le site entouré en orange (ci-dessous) a fait l'objet d'une mission de prédiagnostic et d'évaluation des potentialités écologiques pour la faune.

Cette étude réalisée par SYMBIOS fait l'objet d'un rapport en annexe.



Les évolutions du PLU

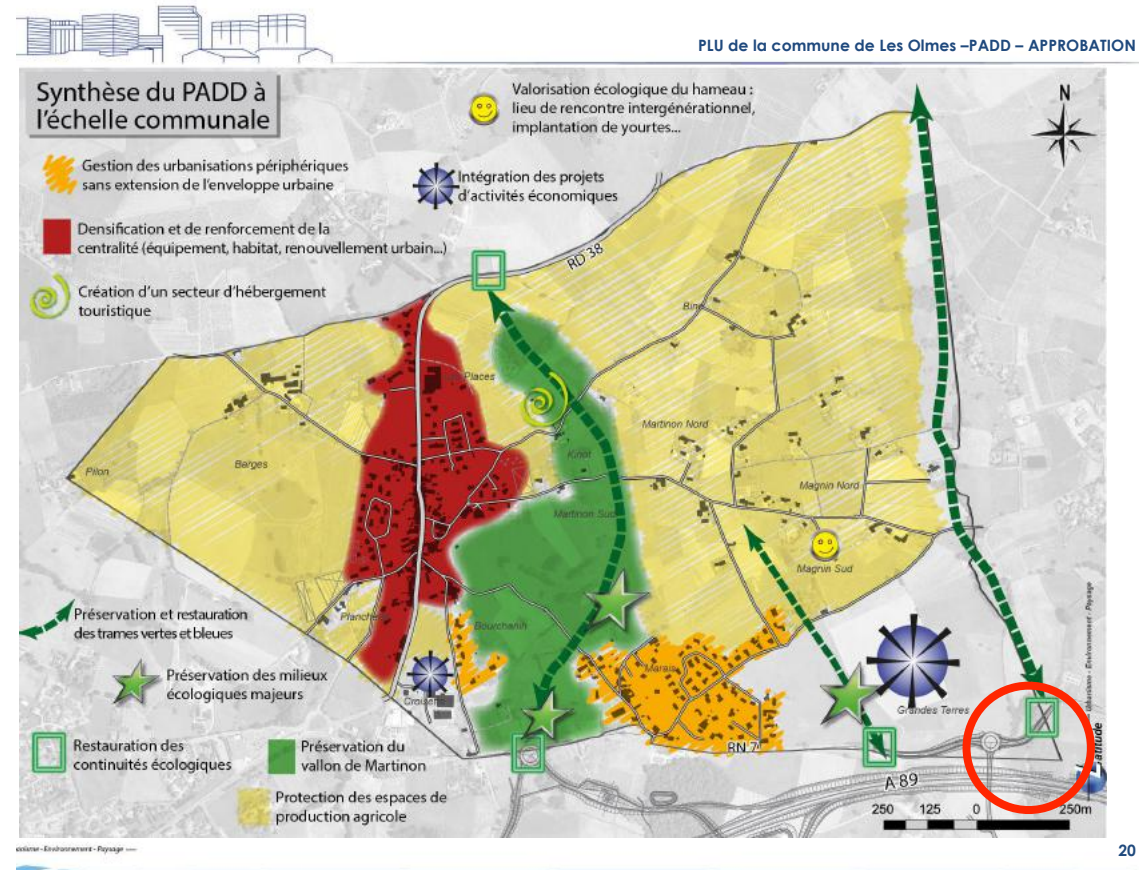
Le règlement graphique est modifié.

En fonction des impacts écologiques du projet en cours.

La compatibilité avec le PADD

L'orientation d'aménagement mis en place répond aux orientations du PADD :

Le secteur dédié à la piste d'auto école est indiqué comme « intégration des projets d'activités économiques ».



Impact sur l'environnement

impact écologique du projet en cours de réalisation par la société SYMBIOS

Récapitulatif des surfaces



17 rue gabriel péri, 69210 l'Arbresle

06-49-62-78-29 - urbanisme@juliendallemagne.fr

N° SIRET : 852 630 953 Code APE : 7111Z - TVA Intra. : FR58852630953